

CHÂTEAU-GONTIER sur MAYENNE

FRANCE - Région des Pays de la Loire

14 au 26 juillet 2020

Académie Internationale d'Été - Musique 38^{ème} édition



MUSIQUE
PASSION
TALENT
PARTAGE

www.music-academie.com

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

Tél. : (+33) 05 55 34 30 49 - academie@quattrodecim.fr

"QUATTRODECIM" - Académie Internationale

80 bis rue du pont Saint-Martial - 87000 LIMOGES - FRANCE



identité et coordonnées du stagiaire

NOM :

Prénom : né(e) le : / /

Téléfixe : / parents 06

stagiaire 06.....

Adresse :

Code postal : VILLE :

Adresse internet :
cette adresse doit être impérativement celle du représentant légal

Module principal : Instrument :

Niveau : ou années :

Conservatoire fréquenté :

Nom du professeur sollicité (si plusieurs enseignants d'une même discipline) :

Module optionnel : Discipline :

Pour les chanteurs, module 3, votre voix est : soprano - alto - ténor - baryton - basse

Un nombre de stagiaires étant imposé dans certaines classes, les arrhes versées seront remboursées si l'enseignement n'était pas dispensé ; elles ne le seront pas si l'abandon vient du seul fait du stagiaire. Aucune annulation ne pourra être retenue après le 01 Juillet 2020.

Je soussigné(e), Mme/Mr
m'inscrit ou inscris mon enfant mineur à l'Académie et m'engage à me conformer au règlement. J'accepte qu'il puisse apparaître sur les photos de l'Académie dans le cadre strictement promotionnel des activités.

date: / / 2020

signature (parents obligatoirement pour les mineurs) :

Le formulaire d'inscription sera accompagné :

- d'une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille
- d'un chèque d'arrhes de 390 Euros (ou la moitié du montant dû), sur le coût total du stage, à l'ordre exclusif de "Quattrodecim, stage musical",

est à renvoyer à : "QUATTRODECIM", Stage Musical

80 bis, rue du Pont St-Martial - 87000 LIMOGES

Tél. : +33 (0)5.55.34.30.49

www.music-academie.com - academie@quattrodecim.fr

la pré-inscription e-mail est possible, elle doit être confirmée impérativement par courrier, avec le règlement financier, dans les dix jours qui suivent l'envoi internet. le fractionnement des paiements est possible sur simple demande.

BULLETIN D'INSCRIPTION

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE			cocher ou remplir	
ACADEMIE instrumentale	MODULE 1	Académie instrumentale*	460 €	
	MODULE 2	Académie de piano*	475 €	
ACADEMIE vocale	MODULE 3	3a - chant lyrique et chœur*	460 €	
		3b - technique vocale et chœur*	360 €	
OPTIONS	MODULE 4	Atelier optionnel intitulé : <small>voir les options de l'Académie</small>	80 €	
MASTER CLASSES (modules 5)	MODULE 5 a	Master class : (supplément au module 1)	240 €	
	MODULE 5 b	Master class exclusive : sur la période précisée par la personnalité :	340 €	
HEBERGEMENT des INTERNES	Pension complète l'hébergement se fait en chambre de 4 à 6 lits hébergement par journée Supplément chambre individuelle		405 € 50 € SUR DEMANDE	
	remise exclusive nouveaux stagiaires pour inscription reçue avant le 10 Mai 2020 : - 20 €		votre remise	--
EXTERNES (option midi / soir)	des repas (à 8,50 €) peuvent être pris au restaurant de l'Académie, sur réservation		à régler	sur place
Droit d'inscription et assurance pour le stage, obligatoire pour tous les stagiaires			+	80 €
le paiement fractionné est possible sur demande écrite jointe au bulletin			VOTRE TOTAL : €

* comprenant les cours, l'orchestre, les conférences et les concerts organisés par l'Académie.

Extrait du règlement intérieur

1 - Peuvent s'inscrire : tous les élèves de C.R.R., C.R.D. (du 1^{er} à 3^{ème} cycle), C.R.M et C.R.I., conservatoires, écoles de musique et cours particuliers, ayant au moins trois années de pratique instrumentale, à l'exception du chant où les débutants peuvent être acceptés (nous consulter pour de plus amples renseignements).

2 - Les organisateurs du stage souscrivent toutes les assurances nécessaires, en couverture des risques encourus (l'académie souscrit ses assurances auprès de la M.A.I.F.). Cependant, les stagiaires devront obligatoirement être munis d'une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité et pour les mineurs, d'une décharge de responsabilité parentale en cas d'accident.

3 - Un directeur de centre de séjour et des animateurs prendront en charge les enfants mineurs en dehors des périodes de travail musical. Le non-respect du règlement entraînera l'exclusion immédiate du stagiaire, sans remboursement des sommes versées, ceci sans préjudice d'éventuelles poursuites.

4 - Les inscriptions, pour être valables, devront parvenir accompagnées d'une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille, d'un chèque d'arrhes signé par l'élève adulte ou son représentant légal.

5 - Le Certificat d'assurance responsabilité civile du stagiaire est à donner à l'arrivée à l'Académie.

En cas de problème pour remplir ce formulaire,

et pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter au :

+33 - (0)5.55.34.30.49

- L'Académie est agréée et donne droit à la perception des bons vacances de la C.A.F.

- L'Académie accepte en règlement les chèques vacances de l'A.N.C.V. en cours de validité.

- Le fractionnement des paiements peut être obtenu sur simple demande : academie@quattrodecim.fr